

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 septembre 2020

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N.Garampon, G. Halle, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, R. Breassier, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, H. Fayard, D. Nguyen S. Larose-Julien, F. Redaud, F. Roucayrol,

Absents L. Derhy, M. Fayot,

Pouvoir : M. Fayot à N. Garampon,

M. le Maire propose au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : décision modificative
Accord de l'assemblée

1. Désignation du secrétaire de séance

Franck Redaud est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé avec une modification point 23 il convient de lire CCD et non CCCD.

3. ZAC PAE de la Dombes. Actualisation étude d'impact. Avis

Avant d'aborder l'actualisation de l'étude d'impact M. Bourdin rappelle l'historique de la ZAC PAE de la Dombes.

Il précise que par délibération du 8 mars 2012 le conseil communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes a créé la ZAC Parc d'Activités Economique (PAE) de la Dombes à Mionnay. Une première étude d'impact a été réalisée.

Par Traité de concession d'aménagement signé le 5 juin 2014 l'aménagement de la ZAC a été concédé à la société LONGBOW.

De 2011 à 2015 des études complémentaires ont été réalisées, et l'étude d'impact a été modifiée en fonction du projet de l'aménageur.

Le 6 août 2018 l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale a été délivré.

Durant l'été 2019 le traité de concession d'aménagement a été transféré à la société GLB Aménagement SAS avec un nouveau plan de composition de la ZAC.

M. Bourdin informe le conseil que la communauté de communes de la Dombes a saisi l'Autorité Environnementale pour avis sur l'actualisation de l'étude d'impact du projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes à Mionnay en application des articles L.122-1, L.122-1-1 et R 122-7 du code de l'environnement.

Dans ce cadre l'article L.122-1 et R 122-7 du code de l'Environnement prévoit que le dossier est soumis pour avis aux collectivités territoriales intéressées par le projet. La collectivité dispose d'un délai de deux mois suivant la date de réception du dossier pour se prononcer.

M. Bourdin présente les modifications apportées au dossier.

Du fait de l'implantation d'un macro-lot sur la partie sud du projet, le découpage de la zone est modifié. De ce fait, le découpage de la zone impose une reprise de l'étude d'assainissement des eaux pluviales, ayant pour conséquence la suppression de l'exutoire initialement prévu en direction du marais des Echets. Pour ce faire un terrassement va être réalisé afin de permettre à l'ensemble des eaux pluviales de rejoindre les bassins de gestion des eaux pluviales du PAE de la Dombes.

Concernant le raccordement de la ZAC PAE de la Dombes, M. Bourdin présente le tracé du réseau vers la STEP de Mionnay par le sud via le chemin du marais des Echets.

M. Bourdin précise que le réseau d'assainissement prévu à l'initial prévoyait deux installations : une station de refoulement située à l'entrée de la ZAC, permettant de refouler les effluents jusqu'au point haut de la ZAC puis une seconde station de refoulement située à proximité du passage sous la voie ferrée, permettant de refouler les effluents jusqu'à la station d'épuration de Mionnay.

Le dossier technique actuellement présenté prévoit que les eaux seront envoyées vers la station d'épuration de la commune de Mionnay par un réseau sous pression qui empruntera le chemin du marais des Echets pour venir se raccorder sur la station d'épuration de Mionnay. Il n'y aura plus deux mais un seul poste de refoulement.

M. Bourdin précise que lors de la négociation de la délégation de service public le dossier technique a été validé par le nouveau délégataire Suez et qu'un prix pour l'exploitation de ce nouveau réseau a été prévu.

Aussi il convient de faire valider que l'exploitant a bien eu connaissance de tous les éléments techniques du dossier afin d'éviter toute modification de la DSP signée qui pourrait engendrer un surcoût.

En second lieu, M. Bourdin précise que plus la canalisation est longue plus le risque de formation de H₂S est important.

M. Redaud ajoute que le parc d'activité n'étant ouvert que cinq jours sur sept les week-ends auront aussi un impact sur la formation de H₂S.

M. Bourdin précise que la formation de H₂S a lieu lorsque le temps de séjour dans les canalisations dépasse 24 h lié à la longueur du réseau et ou à la faible quantité d'effluents ce qui pourrait avoir lieu le week-end dans une zone d'activité.

La problématique du H₂S est qu'il engendre des mauvaises odeurs et que lorsqu'il se transforme en acide sulfurique cela peut endommager les bétons des bassins de la STEP. Pour éviter cela, il convient de traiter les H₂S.

G. Halle demande si la commune a une idée du surcoût engendré ? JL Bourdin lui précise que non.

JL Bourdin précise que la première tranche de travaux ne va concerner que les deux gros lots situés le long de l'autoroute et la voirie.

M. le Maire informe le conseil que la CCD prévoit de mettre un portail à l'entrée de la zone.

La question du stationnement des véhicules poids lourds en attente de l'ouverture de la zone se pose. Prévoir l'aménagement de toilettes, de mobiliers urbains et l'entretien des équipements

Aussi, M. Bourdin propose de donner un avis favorable au dossier actualisant l'étude d'impact du projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes à Mionnay sous réserve de vérification que le projet de raccordement à la STEP soit validé par l'exploitant actuel de la Délégation de service Public, SUEZ, et que le traitement du H₂S soit prévu, en ayant connaissance des éventuels surcoûts engendrés.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à l'actualisation d'étude d'impact du projet de Parc d'Activités Economiques de la Dombes à Mionnay sous réserve de vérification que le projet de raccordement à la STEP soit validé par l'exploitant actuel de la Délégation de service Public, SUEZ, et que le traitement du H₂S soit prévu, en ayant connaissance des éventuels surcoûts engendrés

4. Salle polyvalente. Avenant

M. Bourdin rappelle le marché initial de l'entreprise Perrier TP de Neuville les Dames chargée du lot 1 Terrassement généraux VRD pour un montant de 207 637,32 € HT, ainsi que l'avenant N°1 de 8 750 € HT pour le merlon, l'avenant N°2 pour la création du sanitaire loges de 640 € HT.

M. Bourdin précise que la granulométrie de l'enrobé du skate-park a été modifiée et que suite à la mise en place du compteur tarif jaune en extérieur l'entreprise Perrier a été obligée de faire quelques modifications à sa prestation.

Ces prestations sont détaillées ci-dessous :

- Enrobé BBSF 0/6 sur le skate-park	1 440 € TH
- Dépose/repose de bordures suite à la modification liée à la mise en place du compteur tarif jaune en extérieur, y compris réalisation du socle	552 € HT
total	1 660 € HT
total TTC	1 992 € TTC

Soit une augmentation au total de 5,32 % du marché.

Aussi, il convient d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve pour le lot 1 Terrassement généraux VRD l'avenant N°3 de l'entreprise Perrier TP d'un montant de 1 660 € HT soit 1 992 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant N°1 d'un montant de 1 660 € HT soit 1 992 € TTC avec l'entreprise Perrier TP pour le lot 1 Terrassement généraux VRD portant ainsi le montant du marché à 218 687,32 € HT soit 262 424,78 € TTC.

JL Bourdin propose à la commission fleurissement un rendez-vous afin de mettre en œuvre l'engazonnement et le fleurissement des abords de la future salle polyvalente.

M. le Maire précise qu'un bac à fleurs vers la boulangerie sera déplacé à l'angle de la salle polyvalente afin d'éviter que des camions endommagent un angle du toit.

5. RH. Modification du Tableau des emplois

M. le Maire et la commission personnel proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois afin de le mettre en adéquation les besoins et les moyens en personnel.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 14 heures 30 minutes par semaine scolaire soit 11 heures 25 minutes annualisé soit 11h42/100ème sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation.
- Décide de supprimer un poste d'agent d'animation périscolaire d'une durée de 14 heures 30 minutes sur 36 semaines scolaires sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation
- Décide de créer un poste d'agent pour l'entretien des bâtiments communaux d'une durée de 6 heures 57 minutes soit 6h96/100ème sur le cadre d'emploi d'adjoint technique.
- Décide de supprimer un poste d'agent de comptabilité d'une durée de 35 heures par semaines sur les grades d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe.
- Décide de créer un poste d'agent d'accueil et de secrétariat sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif d'une durée de 29 heures 30 minutes.
- Décide de supprimer un poste d'agent d'accueil et de secrétariat d'une durée de 28 heures par semaines sur les grades d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe.
- Décide de créer un poste d'agent d'accueil et de secrétariat sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif d'une durée de 14 heures par semaine.
- Décide de supprimer un poste d'agent d'accueil et de secrétariat d'une durée de 7 heures par semaines sur les grades d'adjoint administratif 2^{ème} classe.
- Dresse la liste ainsi modifiée des emplois de la commune à compter du 14 septembre 2020.

6. Elections des délégués dans les organismes extérieurs Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône

M. le Maire rappelle la délibération prise le 10 juillet concernant la nomination des délégués titulaires et suppléant au syndicat des eaux Bresse dombes Saône.

Suite à une correspondance reçue de la Préfecture il nous est précisé qu'il convenait d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- René Breassier en tant que délégué au syndicat des eaux Bresse dombes Saône.
- Thierry Joubert en tant que délégué suppléant au syndicat des eaux Bresse dombes Saône

7. Elections des délégués dans les organismes extérieurs SIEA

M. le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal le 10 juillet. Après échange avec le SIEA celui-ci nous a précisé qu'il convenait d'élire quatre délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Henri CORMORECHE en tant que délégué au S.I.E.A.
- Jean Luc BOURDIN en tant que délégué au S.I.E.A.
- Hugues FAYARD en tant que délégué suppléant au S.I.E.A.
- Maurice N'GUYEN en tant que délégué suppléant au S.I.E.A.
- Sabine LAROSE JULIEN en tant que délégué suppléant au S.I.E.A.
- Emilie FLEURY en tant que délégué suppléant au S.I.E.A.

8. Conditions de dépôt de liste en vue de l'élection des représentants de la commune à la commission de concession et de délégation de service public

Il convient de mettre en place une Commission Concession et de Délégation de Service Public.

Cette Commission est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, par le Maire ou son représentant, président de la Commission, et 3 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein). Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il convient préalablement à la constitution de la Commission par élection de ses membres, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Les membres du Conseil sont en conséquence invités à fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la Commission de Délégation de Service Public, comme suit :

1. les listes sont déposées au début de la présente séance du Conseil au cours de laquelle il est procédé à l'élection des membres de la Commission, et avant le point 9 de l'ordre du jour
2. chaque liste peut comporter :
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 3 titulaires et 3 suppléants)
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.
3. les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Les membres du Conseil qui sont candidats, sont invités en début de séance, et avant le point 9 de l'ordre du jour à déposer leur liste selon les modalités de dépôt fixées par le Conseil.

Dépôt des listes : Liste 1 :

Titulaires : JL Bourdin, Y. Dhomont, F. Roucayrol

Suppléants : G. Halle, J. Burdet, N. Garampon

9. Constitution de la commission de concession et de délégation de service public. Election des membres

Le Conseil Municipal, considérant qu'outre le Maire son président cette commission est composée de trois membres du conseil municipal élus par le conseil,

Le conseil municipal décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret mais à main levée

Après avoir procédé au scrutin :

Elit Jean-Luc Bourdin, Yves Dhomont et Fabrice Roucayrol en tant que membres titulaires de la commission concession et de Délégation de Service Public ;

Elit Ghislaine Halle, Jérôme Burdet, Noémie Garampon en tant que membres suppléants ;

Précise qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de Délégation de Service Public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

Prend acte, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission de Délégation de Service Public lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

10. Conditions de dépôt de liste en vue de l'élection des représentants de la commune à la commission d'appel d'offres

Il convient de mettre en place une Commission d'appel d'offres.

Cette Commission est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, par le Maire ou son représentant, président de la Commission, et 3 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein). Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il convient, préalablement à la constitution de la Commission par élection de ses membres, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Les membres du Conseil sont en conséquence invités à fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la Commission d'appel d'offres, comme suit :

1. les listes sont déposées au début de la présente séance du Conseil au cours de laquelle il est procédé à l'élection des membres de la Commission, et avant le point 11 de l'ordre du jour
2. chaque liste peut comporter :
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 3 titulaires et 3 suppléants)
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.
3. les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Les membres du Conseil qui sont candidats, sont invités en début de séance, et avant le point 11 de l'ordre du jour à déposer leur liste selon les modalités de dépôt fixées par le Conseil.

Dépôt des listes : liste 1 :

Titulaires : Y. Dhomont, C. Bouchard, J Burdet

Suppléants : F. Redaud, M. N'Guyen, T. Joubert

11. Constitution de la commission d'appel d'offres. Election des membres

Le Conseil Municipal, considérant qu'outre le Maire son président cette commission est composée de trois membres du conseil municipal élus par le conseil,

Le conseil municipal décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret mais à main levée

Après avoir procédé au scrutin :

Elit Yves Dhomont, Catherine Bouchard et Jérôme Burdet en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

Elit Franck Redaud, Maurice N'Guyen, Thierry Joubert en tant que membres suppléants ;

Précise qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

Prend acte, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

12. Commissions municipales. Modification

M. le Maire propose de modifier les commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constitue ainsi qu'il suit et conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, les commissions municipales :

Le maire est membre de droit de chaque commission municipale.

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES	MEMBRES EXTERIEURS
Appel d'Offres (délib spécifique)	Le Maire et : 3 titulaires Y. DHOMONT C. BOUCHARD J. BURDET	3 suppléants F. REDAUD M. N'GUYEN T. JOUBERT	/
Assainissement.Environnement	JL BOURDIN	R. BREASSIER, L. DERHY, E. FLEURY, G. HALLE, F. REDAUD	
Associations	E.FLEURY	C.BOUCARD, G. HALLE, C. LOUBIERE	
Autorisations du Droit des Sols (permis de construire etc...)	E.FLEURY	JL. BOURDIN, N. CURTET, Y. DHOMONT, T. JOUBERT, F. REDAUD	/
Bâtiments	T. JOUBERT	R. BREASSIER, Y. DHOMONT, S. LAROSE JULIEN, D. N'GUYEN, F. REDAUD	G. VIRONE
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (Délib spécifique)	Président : H. Cormorèche C. LOUBIERE	Membres du CM 5 C.BOUCARD N. CURTET G. HALLE N. GARAMPON	Extérieurs 5 B. CORMORECHE A. FAYOT, P. FLEURY A.M. PIMENTA DA SILVA, D. VAUDAN
Cimetière	H. CORMORECHE	C.LOUBIERE, S. LAROSE JULIEN	/
Communication	E. FLEURY	C.BOUCARD, N. CURTET, M. FAYOT, C. LOUBIERE	V.BALMON, S.FARENC

Concession service public (délib spécifique)	Le Maire et 3 titulaires	et 3 suppléants	
	JL BOURDIN Y. DHOMONT F. ROUCAYROL	G. HALLE J. BURDET N. GARAMPON	/
Conseil Municipal des Jeunes	M.FAYOT	J. BURDET	A. FAYOT
Construction salle polyvalente	JL BOURDIN	E. FLEURY, Y. DHOMONT	A.REY, S. FARENC
Culture et gestion salle polyvalente	C.LOUBIERE	C.BOUCARD, JL BOURDIN, N. CURTET, M. FAYOT, E. FLEURY, G. HALLE	S. FARENC A WORMSER
Ecole - Pôle Enfance Restaurant Scolaire	N. GARAMPON	N. CURTET, E. FLEURY, G. HALLE,	/
Festivités	F. ROUCAYROL	J. BURDET, S. LAROSE JULIEN	A.REY, M. SIMONETTA
Finances	JL BOURDIN	H. FAYARD, E. FLEURY, N. GARAMPON, G. HALLE, C. LOUBIERE, T. JOUBERT, F. REDAUD	/
Fleurissement	N. CURTET	F. ROUCAYROL, T. JOUBERT, G. HALLE, F. REDAUD	
Informatique – Téléphonie - RGPD	H. FAYARD	F. REDAUD M. NGUYEN	
Logements	C.LOUBIERE	N. CURTET, E. FLEURY, N. GARAMPON	P. SALIERNO, E. VIVIEN

Marchés publics	JL BOURDIN	E. FLEURY, F. REDAUD	/
Médiathèque	N. GARAMPON	C.BOUCARD, N. CURTET	
Personnel - Gestion RH - Prévention	H. CORMORECHE	Adjoints uniquement	/
Relation intergénérationnelle Lire et faire lire	C.LOUBIERE	C.BOUCARD, J. BURDET, M. FAYOT, E. FLEURY, N. GARAMPON	C.BURDET F. MARTIN-BLONDET Consultante: I. DELBECQ
Révision du Plan Local d'Urbanisme	JL BOURDIN	R. BREASSIER, Y. DHOMONT, E. FLEURY, T. JOUBERT	S. DAVIN
Santé	N. GARAMPON	C.BOUCARD, JL BOURDIN, E. FLEURY,	
Sécurité	D. N'GUYEN	J. BURDET, L. DERHY, E. FLEURY, T. JOUBERT, F. REDAUD	G. VIRONE, T. LAPALU
Voirie – Chemins – Eclairage public – électricité – Marché Forain	T. JOUBERT	R. BREASSIER, D. N'GUYEN, S. LAROSE JULIEN, F. REDAUD	R. BONNET T. LAPALU

13. Correspondant défense. Désignation

M. le Maire informe le Conseil que nous sommes sollicités par la délégation militaire départementale pour nommer un correspondant défense sur la commune. Celui-ci devra faire partie du Conseil Municipal.

Après délibération, le conseil municipal décide de nommer Maurice N'Guyen comme correspondant défense.

14. Décision modificative

JL Bourdin présente la décision modificative suite à la demande de Trésorerie pour mandater les travaux de mise en souterrain basse tension sur le RD1083 et l'alimentation électrique de la salle polyvalente. Un ajustement des recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2020 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité les écritures suivantes

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023: Virement à la section d'investissement	18'100.00 €			
TOTAL D-023: Virement à la section d'investissement	18'100.00 €			
D-65548: Contributions aux organismes regroupement SIEA Eclairage Public		18'100.00 €		
TOTAL D-65: Autres de charges de gestion courante		18'100.00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	18'100.00 €	18'100.00 €		
INVESTISSEMENT				
D-2313: Constructions opération 120-Salle polyvalente		10'416.00 €		
TOTAL D-23: Immobilisations en cours		10'416.00 €		
R-021: Virement de la section de fonctionnement			18'100.00 €	
TOTAL R-021: Virement de la section de fonctionnement			18'100.00 €	
D-2041512: GFP de rattachement bâtiments et installations	28'516.00 €			
TOTAL D-204: Subventions d'équipement versées	28'516.00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	28'516.00 €	10'416.00 €	18'100.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL		-18'100.00 €	-18'100.00 €	

15. Décisions

- M. le Maire informe le conseil qu'il a signé un devis de 14 330 €HT à l'entreprise Suez délégataire de l'assainissement pour la reprise d'une armoire électrique à la Station d'épuration suite à une surtension survenue le 24 juillet dernier.
- M. le Maire précise au conseil qu'il a signé le devis de la Sarl Merlot de 19 990 € HT pour des modules de skate-park sélectionnés par le CMJ qui seront installés vers la nouvelle salle polyvalente.
- M. le Maire informe le conseil du devis signé de 6 055 €HT à l'entreprise Suez pour une prestation d'hygiénisation des boues chaudes liquides suite à la covid 19.
- M. le Maire informe le conseil des non-préemptions pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes : DIA N°17 parcelle AD 273, DIA N°18 parcelle AE 107.

16. Comptes rendus des commissions

- C. Loubière pour la commission culture informe la tenue d'une exposition « Mionnay, Riche de son passé » pour les journées du patrimoine. L'exposition aura lieu le dimanche 20 septembre. Elle remercie le service technique ainsi que les bénévoles qui sont venus aider à nettoyer l'ancien restaurant. Elle précise que l'école visitera l'exposition les 21 et 22 septembre.
- C. Loubière précise que la commission travaille sur l'organigramme des clés, le règlement intérieur de la salle polyvalente et la gestion du ménage.
- C. Loubière précise que le CCAS recherche des bénévoles pour effectuer le portage repas.
- C. Loubière informe le conseil qu'elle a rencontré la responsable des assistantes sociales de Châtillon sur Chalaronne.
- C. Loubière pour la commission logements précise que durant la période estivale un T4 a été attribué sans que la commission ne puisse se réunir.
- JL Bourdin propose à la commission environnement de prendre rendez-vous avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (ALEC) afin de voir les actions possibles. De plus, il informe le conseil du projet de ferme solaire aux Echerolles.
- JL Bourdin précise que la visite d'ouverture de la nouvelle salle polyvalente avec la commission sécurité SDIS est prévue le vendredi 13 novembre.

- N Garampon informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, l'école accueille 205 élèves. Le protocole sanitaire est très largement allégé. Elle précise que Mme Ignacio est la nouvelle directrice pour cette année.
- N. Garampon pour la commission médiathèque précise que la médiathèque réouvre ses portes au public avec un nouveau protocole sanitaire et continue en parallèle de fonctionner en drive.
- E Fleury pour la commission communication remercie les élus et bénévoles pour la distribution de la lettre d'août. Elle précise que N. Curtet gère la préparation de l'agenda.
- E Fleury pour la commission association informe le conseil que le forum se tiendra samedi 5 septembre avec un protocole spécifique au vu du contexte sanitaire.
- E Fleury informe le conseil que les commissions association et bâtiment vont rencontrer le club de foot pour faire un point de leur besoin concernant le vestiaire à reconstruire.
- E Fleury précise que l'assemblée générale des Boues va avoir lieu le vendredi 11 septembre. M. le Maire ajoute que l'association pourrait proposer les boues Lyonnaise et la pétanque.
- T. Joubert pour la commission voirie précise que les travaux d'aménagement de la RD 1083 au sud du village vont débiter le 7 septembre et devraient se terminer à la mi-novembre. F. Redaud demande s'il serait possible d'effectuer une reprise de goudron à un endroit où une bosse et un effondrement se sont créés.
- T. Joubert pour la commission marché précise qu'une commission marché est prévue le mardi 15 septembre avec les exposants.
- T. Joubert pour la commission bâtiment informe qu'une visite de vestiaire de foot à Saint Priest va être programmée.
- T. Joubert informe le conseil que les devis prévus au budget primitif concernant l'éclairage public ont été validés afin que les éclairages soient remplacés avant l'automne.
- T. Joubert précise qu'un distributeur de gel hydroalcoolique a été donné à la commune. Il remercie le donateur.
- M. N'Guyen pour la commission sécurité remercie T. Joubert d'avoir sécurisé la plaque vers le Thou de Polleteins.
- M. N'Guyen précise que les horaires de fermeture du parc de jeux ont été remis en fonctionnement.
- J. Burdet pour le CMJ précise que la commission CMJ va bientôt se rendre à l'école afin d'informer les élèves des futures élections du CMJ.
- M. N'Guyen informe le conseil des travaux de la commission téléphonie pour le changement d'opérateur de téléphonie mobile, ainsi que de box.
- E. Fleury fait le point des dernières inscriptions pour les commissions à la communauté de communes de la Dombes.

17. Questions diverses

- M. Le Maire rappelle la cérémonie du Poussey qui aura lieu ce samedi 5 septembre.
- M. le Maire informe le conseil de plusieurs rencontres avec des restaurateurs intéressés par l'ancien restaurant. Il précise que des rendez-vous avec des promoteurs pour ce tènement et le tènement voisin sont également programmés. Un projet de boutique de vente de produits en vrac est également à l'étude dans l'ancienne boutique.
- M. le Maire informe le conseil que par moment le panneau d'affichage dysfonctionne.
- M. le Maire informe le conseil qu'E. Fleury a été nommée vice-présidente à la CCD pour la communication.
- E. Fleury précise que suite à la demande d'une élue la possibilité de recevoir les convocations dans un agenda a été étudiée, pour ce faire, il conviendrait que les élus adhèrent au google agenda.
- M. le Maire précise que l'Insee nous a transmis le décompte réalisé suite au recensement de la population effectué en début d'année. Il fait apparaître 2 231 habitants et 914 logements.
- N. Curtet informe le conseil que l'abris bus situé sur la RD 1083 au niveau du POM n'a plus de parois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15

Le Secrétaire de Séance, Franck REDAUD



Le Maire, Henri CORMORECHE

